

1.4

BILAN MINISTÉRIEL MSF



Conformément à l'esprit du programme gouvernemental, le MSF, dans le cadre de son action, a entendu mettre l'humain au cœur de ses préoccupations.

C'est ainsi que des rencontres avec la population ont lieu chaque mois, la première journée portes ouvertes du ministère ayant été organisée le 21 juillet 2023.

En outre, des séminaires ont été organisés, le premier d'entre eux rassemblant les membres du cabinet et les chefs de service et directeurs d'établissement public sous la tutelle du MSF afin de fixer la feuille de route des 100 premiers jours du gouvernement nouvellement constitué. Un séminaire de cohésion et de fonctionnement du MSF a également été organisé au mois de juillet avec la collaboration de la DMRA. Ce séminaire a permis à chacun d'avoir une feuille de route claire et d'identifier ses missions.

Au-delà de la professionnalisation des équipes, ce type de séminaire vise à renforcer la cohésion sociale, le bien-être au travail et par conséquent la performance des équipes.

1. CONCERNANT LE PORTEFEUILLE DES SOLIDARITÉS

Par arrêté n° 1084 CM du 07/07/2023, le Conseil des ministres, sur proposition du MSF, a procédé à la modification de l'arrêté d'organisation de la DSFE, afin de permettre à ce service d' « assurer la gestion de logements et de structures d'hébergement d'urgence ».

Il est à noter que cette action répond à l'une des recommandations de la chambre territoriale des comptes dans son rapport relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes en Polynésie, qui est de « pratiquer au sein de la DSFE une gestion immobilière rigoureuse, dès 2023, pour tous types de biens et quel que soit le statut de l'occupant ».

En outre, un référentiel de lutte contre les violences a été édité à 500 exemplaires et mis à disposition des professionnels, via la DSFE, à compter de septembre 2023.

Plusieurs événements ont été organisés par le MSF au titre des solidarités au cours de l'année 2023 et notamment :

- La Journée internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec le ministère de l'éducation, le ministère en charge de la jeunesse, le ministère en charge de la santé et la déléguée interministérielle au handicap et à l'inclusion. Cet événement, intitulé « Te tama o te tura », a eu lieu le 20 novembre 2023 et a permis aux enfants d'interroger les différents partenaires associatifs ou institutionnels présents sur leurs droits et leurs devoirs, dans le but de contribuer au développement de leur esprit de citoyenneté. Cet événement a réuni les enfants des établissements scolaires de Tahiti et de l'IIME autour de stands représentant les dix droits et devoirs fondamentaux de l'enfant.
- Le Noël des personnes sans-abri, qui a eu lieu sous le chapiteau de la Présidence le 21 décembre 2023 et qui a réuni les familles sans-abri et les membres du gouvernement autour d'un repas convivial à la suite d'activités ludiques et de bien-être proposées aux familles accueillies.

- La 7e édition du Noël des solidarités, événement public tenu dans les jardins de Paofai le 22 décembre 2023, au cours duquel il a été proposé notamment une zone aquatique avec structures gonflable, des activités culturelles telles que le tressage et la confection de tapa, mais aussi des activités culinaires avec l'introduction de produits locaux ainsi que des stands de prévention et de sensibilisation.

Au cours de l'année 2023, en termes de solidarité, l'attention a tout particulièrement été portée sur la prise en charge des personnes sinistrées et notamment, d'une part, 54 familles lors des intempéries du mois de mai qui ont donné lieu au débordement des rivières Tiirahi et Urihee à Teahupoo et, d'autre part, 250 familles s'agissant des intempéries des 7, 8 et 9 décembre 2023. Le MSF a ainsi coordonné l'octroi des différentes aides de première nécessité via la DSFE mais aussi celles à la reconstruction, via l'OPH.

Par ailleurs, le dispositif de la carte anti'a a fait l'objet d'une extension, par voie d'avenant contractuel, à la banque de Tahiti et la banque de Polynésie plutôt que la socredo seule. Cela a permis d'augmenter le nombre de commerçants partenaires afin d'inclure notamment les commerces de proximité et de porter à 724 le nombre de cartes actives à la fin de l'année 2023, contre 175 en fin d'année 2022.

2. CONCERNANT LE PORTEFEUILLE DU LOGEMENT

Le 27 juillet 2023 a eu lieu de Forum ouvert de l'OPH, qui a permis d'élaborer la feuille de route 2023-2028 de l'établissement, intitulée « 2023-2028, l'OPH agit avec vous pour une Polynésie durable ».

Le 21 août 2023, le truck Fa'aora a été mis en œuvre, celui-ci permettant d'aller au plus près de la population afin de leur garantir un meilleur accompagnement. Mis en œuvre par l'OPH, ce dispositif de proximité accueille également des agents de la DSFE dans le cadre de ses tournées. En outre, un partenariat a été conclu entre le Pays et la fédération des entreprises sociales pour l'habitat (FESH) en vue de proposer aux étudiants polynésiens, bénéficiaires d'une bourse, des logements décents et abordables dans les 4 plus grandes villes de France hexagonale, où la Polynésie recense le plus grand nombre d'élèves en études supérieures.

Le MSF a par ailleurs officialisé l'adhésion de l'OPH à la fédération nationale des offices publics de l'habitat (FNOPH). Cette adhésion a notamment pour objectif de faciliter la collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre les organismes de logement en France et en Polynésie française. Il s'agit aussi pour l'OPH de bénéficier d'un réseau élargi et d'un appui en ingénierie sur la mise en œuvre de logements sociaux.

Concernant le logement dit intermédiaire, l'OPH a créé une filiale, sous la forme d'une société commerciale par actions, dans les conditions de l'article 30-2 de la loi organique statutaire. La SAS Arana a ainsi reçu l'agrément du Conseil des ministres en qualité d'organisme privé de logement social au mois de novembre 2023.

Lors de sa participation au colloque annuel de l'Union Sociale pour l'Habitat Outre-Mer (USHOM) qui a regroupé tous les acteurs du logement social ultra marin sous la thématique de « Objectif Outre-mer, vers des politiques partenariales pour l'Habitat », la ministre en charge du logement a ainsi fait une intervention visant à expliciter la réponse du Pays aux problématiques de logement et notamment continuer à produire du logement abordable, tant en construisant du neuf qu'en mobilisant l'existant, aider les ménages à faire face à leurs dépenses

de logement, surtout dans un contexte d'inflation et enfin, améliorer l'habitat en Polynésie française en luttant contre l'habitat indigne et en concevant un habitat qui soit considéré, non plus comme un placement financier, mais comme un véritable lieu de vie. Cette intervention, intitulée « Polynésie française : structurer les interventions pour apporter des réponses durables aux enjeux liés à l'habitat » a été intégrée au livre blanc de l'USHOM.

A la fin de l'année, une convention a été conclue entre le MSF et la MSHP pour un projet de recherche intitulé « trajectoires résidentielles, structures des ménages et mobilités géographiques en Polynésie française ». Cette étude vise à comprendre les pratiques résidentielles à Tahiti et dans les îles et leur inscription dans le cadre plus large des pratiques spatiales des populations. Les effets de ces trajectoires migratoires allant malheureusement parfois jusqu'au sans-abrisme.

Au-delà de ces actions, en termes de logement, l'attention du MSF a tout particulièrement été orientée vers le soutien à l'Office polynésien de l'habitat, qui comptabilisait à la fin du premier semestre de l'année plus de 4 milliards de F CFP de factures en attente de paiement.

C'est pourquoi au début du second semestre, le MSF a commandité un audit de gouvernance de l'OPH, mené par la DMRA.

Une mission d'expertise de l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) a également été sollicitée au mois de juillet 2023.

3. CONCERNANT LE PORTEFEUILLE DE L'AMÉNAGEMENT

Compte tenu des difficultés rencontrées par la DCA en termes de ressources humaines, l'accent a été mis sur le renforcement des effectifs de ce service, qui disposait de plusieurs postes vacants.

La DCA a en outre entrepris de lourds travaux de réforme réglementaire en vue d'une simplification du code de l'aménagement et de la réduction des délais d'instruction des différentes autorisations délivrées par ce service. Ces travaux devraient être officialisés dans le courant de l'année 2024.

Un travail de révision du SAGE a également été initié au cours de l'année 2023. Ces travaux, toujours en cours, visent notamment à proposer un aménagement plus respectueux de l'environnement.

Dans l'optique d'une réduction des délais d'instruction, une application dénommée « Fa'atupu » visant à dématérialiser les notices de renseignement d'aménagement (NRA) a été développée et soumise à la direction du système d'information (DSI) pour délivrance du certificat électronique de sécurité (SSL). Elle devrait pouvoir être en service au cours de l'année 2024.

4. CONCERNANT LE PORTEFEUILLE DE LA FAMILLE

La famille est le socle de notre société. C'est pourquoi toute l'action du MSF a été orientée autour de la famille et le renforcement des liens familiaux, notamment intergénérationnels et ce dans l'intégralité des actions menées, qui comportaient chacune un volet relatif à la famille. La journée internationale des matahiapo est l'un des événements témoignant de cet engagement. En effet, plusieurs événements ont été organisés par chacune des circonscriptions de la DSFE dans l'ensemble de la Polynésie. Le MSF a quant à lui organisé un repas auquel plus de 500 personnes âgées ont pu prendre part sous le chapiteau de la présidence, sous le haut patronage du président du Pays.

Le MSF a procédé à l'édition et la diffusion, au mois de septembre 2023, du référentiel polynésien de lutte contre les violences au sein du couple et les formes de violences intrafamiliales, dont la dernière édition datait de 2017. Edité à 500 exemplaires, ce référentiel s'adresse à l'ensemble des intervenants sociaux, des professionnels de santé et des forces de l'ordre susceptibles, dans le cadre de leur pratique professionnelle, d'être confrontés à des situations de violence au sein de couples ou à d'autres formes de violences rencontrées dans les familles. Il vise à leur permettre en premier lieu de mieux conseiller et orienter les victimes, mais aussi de mieux appréhender le processus de la violence, connaître le cadre juridique et les procédures sur lesquels leur pratique est adossée et enfin mieux identifier le rôle de chacun grâce à la partie « annuaire » présentant une cinquantaine de fiches partenaires précises et détaillées, concernant tous les secteurs afférents.

Cette action étend ainsi aux familles la recommandation n° 3 du rapport d'observations définitives de la CTC relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes rendu public cette même année, ainsi rédigée : « produire et tenir à jour chaque année un référentiel des droits de la femme à destination des professionnels de santé et ce, à partir de 2023 ».

5. CONCERNANT LE PORTEFEUILLE DE LA CONDITION FÉMININE

Le MSF a organisé des événements en l'honneur de la femme et notamment des marches relais intercommunales simultanées à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, célébrée cette année pendant 3 jours, de Tairapu Est à Tairapu ouest. A l'arrivée, les participants ont pu prendre part à des mini-colloques leur permettant d'exprimer leurs préoccupations et doléances. L'événement s'est clôturé par une journée à l'Assemblée de la Polynésie française avec des ateliers de bien-être, des conférences et des stands d'information.

Le MSF a tenu à exprimer son soutien aux femmes en participant aux événements associatifs avec notamment la participation d'une délégation ministérielle à la nuit des relais organisée le 29 juillet 2023 par le Conseil des femmes de Polynésie en partenariat avec la fondation des femmes. Cette année a également été celle de l'inauguration, le 25 novembre, du Fare Vahine géré par le Conseil des femmes, projet soutenu par le Pays depuis son origine.

6. CONCERNANT LE PORTEFEUILLE DES PERSONNES NON AUTONOMES

Dès le 26 mai 2023, le MSF a inauguré la rampe d'accès à ses locaux, ainsi que la matérialisation d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite.

En outre, alors que l'on déplorait l'absence d'un médecin à la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), depuis septembre 2022, un médecin a pris ses fonctions le 15 juin 2023 et ainsi pu contribuer au traitement des 835 demandes en attente, rétablissant de ce fait les droits échus des bénéficiaires et attribuant des droits aux primo-demandeurs demeurant en attente depuis plusieurs mois.

Un travail de refonte de la réglementation relative à l'action en faveur des personnes en situation de handicap a été entrepris tout au long de l'année 2023, afin de donner lieu au premier code du handicap dont l'adoption est escomptée pour l'année 2024.

Les locaux du ministère ont bénéficié de la matérialisation d'une place de parking PMR et d'une rampe d'accès, qui ont été inaugurées le 26 mai, à la suite des journées polynésiennes du handicap.

Le MSF a ainsi encouragé ses services qui n'étaient pas encore dotés de tels aménagements à se mettre en conformité rapidement.

La direction de la construction et de l'aménagement a procédé à l'amélioration de la signalétique PMR des bâtiments A1 et A2, avec la mise en place de tableaux signalétiques et la matérialisation d'une place PMR.

Concernant les personnes frappées d'incapacité, les travaux relatifs à la rédaction d'un texte idoine ont été poursuivis.

Le MSF a également proposé au conseil des ministres l'adoption d'un vœu sollicitant de l'État le report de l'application de l'article 3 du décret n° 2023-411 du 26 mai 2023 portant adaptation à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française des dispositions du code de l'action sociale et des familles relatives à la protection juridique des majeurs. En effet, l'application de cet article au Fenua aurait de graves conséquences en termes de prise en charge des majeurs protégés, imposant de nouvelles conditions d'exercice de la profession de mandataire judiciaire, alors que l'on déplore déjà une insuffisance de professionnels dans ce domaine.

Enfin, compte tenu du vieillissement de la population polynésienne et de l'insuffisance d'études sur le sujet, le MSF a diligenté une étude intitulée « vieillir en Polynésie française : dépendance, retraite, système de solidarité », au travers d'une convention avec la Maison des sciences de l'homme du Pacifique (MSHP), signée au mois de septembre.

